



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2020

Envoyé en préfecture le 07/07/2020

Reçu en préfecture le 07/07/2020

Affiché le

ID : 064-216401406-20200706-05B\_05\_07\_2020-DE

DELIBERATION N° 5

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Pour : 22  
Contre : /  
Abstentions : 7  
(opposition)

L'an deux mil vingt, le cinq juillet à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2020

Membres présents : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, M.EVENE-MATEO, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, S.DARRIGUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DARRIGADE, C.DUFOUR, X.BAYLAC, G.GALASSO, C.DUPIN, JP CAZAUX, E.SERRES, JP ALPHA, C.DOS SANTOS, S.MOREIRA, JM GUTIERREZ, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, CH. MARTIN, H.ETCHENIQUE, F.BILLARD, M.BECRET, J.RANCE

Membres absents excusés ayant donné procuration : A.DARTIGUES (pouvoir à JP ALPHA), S.PUYO (pouvoir à J DOS SANTOS)

Secrétaire de séance : F.BILLARD

Objet :  
Fixation des  
indemnités versées  
pour l'exercice des  
mandats  
municipaux

Vu les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique,  
VU le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de huit adjoints au Maire,  
Considérant que la Commune compte 8359 habitants,  
Considérant que pour une commune située dans la tranche des villes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé de droit à 55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,  
Considérant la volonté de la Municipalité de diminuer de 15 % le montant maximum des indemnités versées au Maire et aux Adjoints,  
Considérant que pour une commune située dans la tranche des villes de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,  
Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints en exercice,

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne*

*le 7/7/20*

*et de la publication*

*le 7/7/20*

*le Maire,*

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'indemnités des adjoints et du Maire, à sa demande, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- d'attribuer au Maire une indemnité de fonction au taux de 46.75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- d'attribuer aux huit adjoints ayant délégation de fonction une indemnité de fonction au taux de 18.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice

**PRECISE :**

- que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2020 ;
- que le versement de ces indemnités prend effet à compter du 6 juillet 2020.

**Annexe**  
**Tableau récapitulatif des indemnités allouées**  
**aux membres du conseil municipal**

1. Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maxi en % de l'IB 1027	Valeur de l'indemnité	Indemnité totale
Maire	55%	2139.17€	2139.17 €
Adjoints	22%	855.67€	855.67 × 8 adjoints = 6845.36 €
<b>Montant de l'enveloppe à ne pas dépasser</b>			<b>8984.53 €</b>

2. Indemnités votées par le Conseil Municipal

FONCTION	NOM/PRENOM	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'IB 1027	Montant de l'indemnité mensuelle brute
Maire	F. GONZALEZ	46.75 %	1818.29 €
1 <sup>er</sup> adjoint	M. ROQUES	18.70 %	727.32 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	G. LASSABE	18.70 %	727.32 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	A. EUENE	18.70 %	727.32 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	J. DOS SANTOS	18.70 %	727.32 €
5 <sup>ème</sup> adjoint	L. GUYONNIE	18.70 %	727.32 €
6 <sup>ème</sup> adjoint	R. ACEDO	18.70 %	727.32 €
7 <sup>ème</sup> adjoint	S. DARRIGUES	18.70 %	727.32 €
8 <sup>ème</sup> adjoint	J.A. GUTIERREZ	18.70 %	727.32 €
<b>Montant global des indemnités allouées</b>			<b>7636.85 €</b>

Pour extrait certifié conforme  
 Boucau, le 6 juillet 2020  
 Le Maire,

